



Protéger ma ble mèreagée de sa fille et la mettre à l'abri financ

Par **mhl**, le **22/06/2009** à **13:51**

Bonjour, ma ble mère est âgée de 86 as, vit depuis mai en résidence médicalisée (alzeimher) tout en étant parfaitement lucide. Elle possède une maison en usufruit+nue proprité avec 4 héritiers en nue propriété. pour alléger les charges, tous souhaitent vendre sauf la blle soeur. Celle-ci a vécu pdt 10 ans à son crochet avec 2 enfants dans la maison, puis est partie en se faisant payer son loyer et courses par ma blle mère depuis 2004. Elle a laissé des affaires dans la maison, et s'est appropriée cette semaine des objets de valeur appartenant à sa mère et son père. Nous avons retrouvé certains documents dt une assurance vie où elle est bénéficiaire, mais de trace de documents du notaire, alors qu'il y en a de récents. comment se les procurer, car on pense qu'elle a aussi manipulé sa mère pour ça aussi. Ma blle mère ne pourra bientôt plus s'assumer, ma blle soeur ayant bouffé les réserves (vente d'actions et de titres, assurance vie de mon beau père dilapidée, crédits au nom de ma blle mère pour achats de plusieurs voitures... Il ne restera bientôt que la maison. Ma blle soeur s'appuie sur la maladie pour tout bloquer. Où qui m'adresser, sachant que nos moyens sont restreints ? Peut-on changer les serrires de la masion selon le souhait de ma blle mère ? Elle est particulièrement stressée et perturbée par l'attitude de sa fille, et elle a peur d'elle. objectif de ma blle soeur: faire enfermer sa mère dans un endroit moins couteux (elle est dans un studio individuel avec encadrement médical qui coûte 1700 euros / mois) pour continuer à prendre son argent (elle ne va la voir que pour obtenir de l'argent liquide). Comme elle ne travaille pas, elle veut que nous soyons obligés de payer pour subvenir aux besoins de sa mère. J'espère être assez clair, mais tout cela me rend malade. Sans parler des frères !